

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 8 Février 1848.

No. 43.

STATION DE L'AVENT.

CONFÉRENCES DE M. L'ABBÉ PLANTIER

A NOTRE-DAME.

DE L'ÉGLISE COMME AUTORITÉ DOCTRINALE.

Quatrième question.—L'esprit d'intolérance et de cruauté est-il entré dans l'esprit de l'Église comme pouvoir dogmatique ?

L'inquisition, tel a été le sujet très-ardu que l'éloquent apologiste de l'Église n'a pas craint d'aborder dans la chaire de Notre-Dame et en présence d'un auditoire très-nombreux et toujours parfaitement attentif. Si la question, au dire de Voltaire, était formidable, on pourra juger si la réponse n'a pas été aussi franche et la solution aussi décisive. A l'évidence des faits les moins contestables, l'éminent orateur a su ajouter un ordre de développements et de preuves qui vont placer sa conférence au rang des plus belles apologies de la religion et de l'Église catholique. Mais, encore ici, il faudrait citer en entier cette forte discussion, car l'analyse ne saurait rendre ni l'ordre ni l'enchaînement des preuves d'une thèse entièrement nouvelle pour la chaire chrétienne.

Toutefois, en essayant de résumer les faits et la pensée de cette conférence sur l'inquisition, voici quelle en sera la substance et l'analyse fondamentale : 1^o Quelle est l'autorité qui prit l'initiative dans l'établissement de l'inquisition, plus spécialement en Espagne, et quel en fut le premier but ? 2^o Si l'Église n'a été pour rien ni dans son établissement ni dans son but principal, n'y a-t-elle pas exercé un ministère barbare ? 3^o Si l'Église n'a pas concouru directement aux opérations sanglantes de l'inquisition, ne les a-t-elle pas du moins approuvées ? ne s'en est-elle pas réjouie ? 4^o Si l'Église ne les a-t-elle pas approuvées directement, Rome du moins ne les a-t-elle pas encouragées indirectement, en faisant elle-même usage de l'inquisition ? Telles sont les quatre questions qui ont été parfaitement résolues par M. l'abbé Plantier. Nos citations feront bien mieux apprécier les belles et fortes proportions de cette œuvre.

Après avoir résumé, en commençant son exorde, les preuves établies dans la précédente conférence, l'orateur expose ainsi le sujet qu'il va débattre aujourd'hui :

« Tout cela est gravé assurément, MM., mais ce n'est pas là le côté le plus vibrant du sujet que nous avons entamé. Il me semble voir certains souvenirs palpiter dans vos âmes, comme un reproche ou comme une iniquité. Ne fut-il pas des occasions et des siècles où l'Église poursuivit ses ennemis et surtout les hérétiques, autrement que par des anathèmes ?... N'a-t-elle pas élevé contre eux des tribunaux permanents et cruels ; et ces institutions effrayantes, n'a-t-elle pas chargé les mains de ses Papes de les bénir et de les consacrer à leur berceau ? Ses évêques ne les ont-ils pas encouragés de leurs suffrages et de leur magnificence ; Ses moines n'y figurent-ils pas comme juges, et ne dit-on pas qu'ils se plaisaient à martyriser les consciences, pour leur arracher les décrets de leur foi religieuse et y surprendre à tout prix des traces d'hérésie ? Puis l'interrogatoire achevé, le crime établi, l'envoyait-on pas les coupables par légions au bûcher ? et quand les victimes brûlaient sur l'autel, Pontifes et religieux n'étaient-ils pas là, savourant les parfums de l'holorausie humaine qu'ils présentaient à Dieu, comme si de pareils sacrifices pouvaient lui rejouer le cœur et tourner à l'honneur de son nom ? En un mot, n'est-il pas parlé de l'inquisition dans l'histoire ? Voilà sans doute des questions qui vous préoccupent. Vous vous demandez jusqu'à quel point l'Église est engagée ou non dans ces faits plus ou moins tragiques, et si elle en est responsable, comment elle peut échapper, non plus seulement à l'accusation d'intolérance, mais à celle de barbarie ! Avec ses mains ainsi trempées de sang, comment serait-elle l'épouse du Dieu qui moult pour sauver ses boureaux ? Nous tâcherons de fixer vos idées sur cette grave matière. Il y aurait pour l'épouser bien des points à éclaircir ; mais comme le fait de l'inquisition d'Espagne domine tous les autres ; c'est lui que nous nous appliquerons exclusivement à discuter. Je l'aborderai sans timidité comme sans détours ; Dieu me donnera, je l'espère, de le débattre sans échec... »

Première partie.—« Venillez, avant tout, messieurs, comprendre nettement mon intention ? Je ne viens pas tenter, contre ma conscience, l'apologie de l'inquisition espagnole ! Avec cette largeur d'idées et de sentiments qui dominent dans notre siècle, on peut bien en parler sans colère et sans insultes, on ne peut se décider à l'absoudre ; elle fut peut-être dans les instincts et l'esprit de l'époque ; mais il est factice, se dit-on, qu'elle en soit éclose et qu'elle s'en soit nourrie ; je ne nie pas qu'elle ait rendu des services ; mais elle en procura le bienfait par des moyens trop sévères, et malgré les maux dont on suppose qu'elle a prévenu l'explosion, c'est une page qu'on arracherait avec bonheur aux annales de l'humanité. »

« Mais si le cœur se serre en la parcourant, la foi n'a pas à en rougir ; les excès de ce tribunal furent bien souillés dans l'Église quelques membres isolés, dont on peut faire le sacrifice ils n'atteignent pas l'Église elle-même ; à elle, son manteau resta pur de tout le sang que l'Espagne répandit, voilà seulement ce qu'il importe de mettre en évidence ; voilà aussi seulement ce que je me propose de démontrer. »

« Et d'abord quelle autorité prend l'initiative dans l'établissement de l'inquisition espagnole, et quel en est le premier but ?

des États où s'installa ce tribunal, il dut sa naissance aux calculs et aux ambitions du pouvoir temporel. A Venise, c'est par une décision solennelle du sénat qu'il fut inauguré ; Frédéric II l'introduisit à Padoue ; en Portugal, il ne pénétra que par les ordres de Jean III. Son origine fut la même en Espagne. Il sortit pour elle et de l'époque et du règne qui l'enrichirent du Nouveau-Monde, et la délivrèrent définitivement des infidèles ; l'acte qui le fonda fut signé par les mêmes mains qui devaient un peu plus tard terrasser Boabdil, et fournir à Christophe-Colomb les moyens d'accomplir ses glorieuses découvertes ; Ferdinand V et Isabelle, voilà ses véritables inaugureurs ; tout ce qui se rattache à cette création sévère, ils le décrièrent par eux-mêmes, ou du moins ils le provoquèrent par leur instance ; et c'est être simplement juste que d'en faire remonter à leurs combinaisons et à leur puissance, la première et la plus grave responsabilité. L'esprit public la partagea avec eux ; ce fut là une de ces pensées que les instincts des nations éveillent dans l'intelligence des rois ; le nuage se forma sur les hauteurs, mais les vapeurs qui le composèrent étaient montées de l'abîme. On était alors généralement exalté dans la Péninsule contre une certaine branche de la population : déjà plusieurs cortès avaient pris contre elle des mesures rigoureuses ; c'était une race impopulaire et maudite ; on n'avait d'autre vœu que celui de la voir comprimée, pour ne pas dire anéantie, et en érigeant dans le but de la contenir ou de l'éteindre, une institution menaçante, Isabelle et Ferdinand ne firent que répondre à un désir général et céder à l'entraînement des peuples. Comme on le dirait dans notre siècle, ils s'inspirèrent de l'opinion, cet oracle prétendu des princes, cette boussole des gouvernements, ce flot dont on proclame que les pouvoirs doivent prévenir les ravages, mais accepter le cours. »

Il est facile de pressentir qu'ayant eu des princes pour promoteurs, l'inquisition dut avoir des vues politiques pour raison.

« Deux grandes époques, dit un profond publiciste espagnol, se partagent son histoire. La première s'étend de la fin du quinzième siècle au milieu du seizième, de Ferdinand V à Philippe II ; durant cet espace, elle poursuit les mahométans, mais plus spécialement les juifs, et pourquoi ? Autrefois dominateurs tout-puissants en Espagne, les Maures étaient alors réduits, mais ils n'étaient pas chassés ; concentrés dans Grenade, ils s'apprêtaient à s'y défendre avec fureur ; et peut-être ne seraient-ils pas seuls dans cette résistance suprême. On craignait que les Juifs nombreux et puissants ne leur prêtassent perfidement les mains, poussés par leur haine héréditaire pour les catholiques ; s'ils le faisaient, on risquait de voir se prolonger encore indéfiniment une guerre qui durait déjà depuis près de huit siècles et ce fut pour prévenir cette coalition tout aussi probable qu'elle était effrayante, ce fut pour se soustraire aux convulsions sans terme dont elle n'eût pas manqué d'être la cause, si elle se fut réalisée, qu'on suspendit sur la tête des Israélites la menace permanente et organisée du supplice ; on prétendit par l'effroi de la mort, les empêcher de trahir la patrie. »

« La seconde époque de l'inquisition part de Philippe II, et s'en va jusqu'à l'avènement des Bourbons ; son but pendant cette période fut d'opposer une digue à l'invasion du protestantisme, non pas précisément comme erreur, mais comme principe de trouble. A ce moment l'unité nationale n'était pas encore vigoureusement constituée dans la Péninsule ; l'Aragon, la Navarre et la Castille ne tenaient l'une à l'autre que par des nœuds flottants et mal serrés ; le sentiment de leur indépendance primitive, mal éteint dans leur âme, tendait à les désunir. A l'inconstance du dedans se joignaient de graves embarras au-dehors ; c'était, comme l'a dit un auteur moderne, c'était l'Europe, où l'on avait çà et là des armées ; c'était l'Amérique, dont la conquête n'avait rien d'affirmé ; c'était l'Afrique, où les Maures et les Juifs, chassés par Ferdinand, rêvaient encore de passer le détroit, et de revenir s'abattre comme des vautours sur cette grande proie qu'on leur avait arrachée. Au milieu de ces oscillations et de ces dangers, Philippe crut devoir éloigner de ces États tout ce qui pourrait être un élément nouveau de discorde intestine, briser les liens qu'il cherchait à former, faire subsister et ces tiraillements qu'il voulait éteindre, et ces nuages, et ces oppositions qu'il aspirait à foudre, l'empêcher enfin, par un surcroît de complications, de suffire aux affaires intérieures et extérieures qui déjà lui pesaient sur les bras. Et parce que la réforme lui parut devoir enfanter ce malheur, parce qu'il appréhendait que cette hérésie n'allumât, au cœur de son empire, les dissensions qu'elle avait fait éclater en Angleterre et en Allemagne, et dont il avait été lui-même témoin dans ses lointaines possessions des Pays-Bas, te là vint qu'il éleva contre elle une barrière formidable : il dressa des bûchers pour éviter des désastres. Ainsi ce tribunal ne fut en Espagne qu'une œuvre dont la politique suggéra le vœu, et dont l'autorité civile se proposa avant tout de recueillir les fruits. »

« Je ne dois pas le dissimuler ; un Pape fut mêlé à son inauguration ; mais ce concours isolé de Sixte IV pour une mesure toute locale, ce n'est pas l'Église entière ; ensuite il n'agit que sur les sollicitations de Ferdinand et d'Isabelle, ce qui maintient à cette institution son origine et sa destination fondamentalement politiques ; enfin son intervention fut toute spirituelle comme sa puissance apostolique, et élémentaire comme son caractère, qui fut la douceur même. Une juridiction ecclésiastique par son objet, et modérée dans ses attributions, voilà ce qu'il avait le droit de fonder, pour le bien de la foi dont il était le tuteur, et il ne fit pas autre chose. Les procédures, les châtimens, le méca-

nisme et le jeu de l'inquisition, tels que les virent apparaître ensuite Séville et Saragosse, ce n'est pas lui qui les conçut et les détermina. On ne peut dire non plus qu'il les ait acceptés. Au moment où parut sa bulle, ce tribunal n'avait rien encore de régularisé ; on n'avait point soumis ses plans au contrôle pontifical ; son organisation se dessina seulement plus tard ; et dans ce travail l'Espagne, et l'Espagne seule, fit tous les frais d'invention ; Rome et le reste du monde catholique n'y contribuèrent pour rien par leur conseils, et l'on ne pourrait le supposer leur ouvrage sans mentir à la justice autant qu'à la vérité.

Suite et fin au prochain numéro.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 8 FEVRIER 1848.

Depuis deux ans, l'œuvre si charitable de la *Maternité de Ste. Pélagie* s'élabore dans le silence et préparait un lieu de refuge aux infortunés que la misère et l'égarément auraient pu jeter dans un malheur plus grand encore. Or voilà que la religion, qui n'oublie aucune infortune, qui accueille miséricordieusement tout vrai repentir, vient de consolider cette généreuse entreprise et de lui donner une existence assurée, en la confiant au zèle des *Sœurs de miséricorde*, qui dirigeront désormais ce nouvel établissement. Le mandement que nous publions aujourd'hui en est l'authentique et canonique attestation. Nous n'indiquerons pas davantage le but de cette importante institution ; parce qu'il en a déjà été fait mention dans ce journal, lors de la gratification d'un terrain par le généreux citoyen M. John Donegany, et surtout parce que la pièce officielle que nous publions, explique parfaitement les intentions de l'Église par l'organe du premier pasteur de ce diocèse. C'est donc une nouvelle fondation religieuse, ajoutée à la longue liste de celles dont l'inépuisable évêque de Montréal a enrichi le diocèse confié à ses soins paternels. Nous en bénissons de nouveau la Divine Providence, et nous sommes persuadé que cette œuvre aura son plein succès, comme toutes les autres qui ont reçu la bénédiction de notre pieux évêque. Il ne nous reste plus qu'un vœu à émettre, c'est que la Législature provinciale donne une existence légale à cette utile fondation, en l'incorporant civilement ; afin que les bienfaiteurs de l'œuvre soient encouragés dans leurs pieuses donations, et assurés que leurs dons et legs recevront leur plein accomplissement.

MANDEMENT

D'INSTITUTION DES SŒURS DE MISÉRICORDE

DIRECTRICES DE LA MATERNITÉ DE STE. PÉLAGIE DE MONTREAL.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège Apostolique, évêque de Montréal etc.

A Nos Très Chères Filles, Rosalie Jetté dite Sœur la Nativité, Sophie Raymond dite Sœur St. Jean Chrysostome, Lucie Benoit dite Sœur Ste. Béatrix, Marguerite Gagnon dite Sœur St. François de Sales, Joseph Gallipeau dite Sœur Ste. Jeanne Françoise de Chantal, Justine Filion dite Sœur St. Joseph, Adélaïde Lauzon dite Sœur Ste. Marie, et Lucie Courtois dite Sœur Ste. Marie des sept douleurs, salut et bénédiction en notre Seigneur.

Comme il a plu à Dieu, N. T. C. F. de vous inspirer la sainte pensée de vous consacrer à un genre de vie tout particulier, et qui, pour être vil et obscur à la sagesse humaine, n'en est pas moins glorieux et méritoire aux yeux de la religion, Nous venons bénir aujourd'hui votre généreux dessein, et le rendre stable, en vous admettant à la profession des vœux simples de religion.

Votre vocation spéciale, N. T. C. F. dans ce nouvel institut que la divine providence veut que vous fondez, est de travailler à purifier et sanctifier de pauvres âmes, qu'après avoir eu le malheur de perdre leur innocence, cherchent dans la religion un asile assuré, pour réparer leur faute et cacher, en même temps, leur déshonneur. Votre mission va être faite rendre à ces fleurs que le vice a ternies, l'éclat de leur première innocence. Votre œuvre sera désormais de leur courir après les brebis égarées de la maison d'Israël. Votre bonheur à l'avenir, sera de pouvoir dire avec le Bon Pasteur : Nous ne sommes pas venues dans cette Congrégation, pour appeler les justes mais les pécheurs. Votre entreprise, en ce jour, est d'ouvrir un asyle à des âmes infortunées qu'un moment de faiblesse et d'oubli a précipitées dans un abîme profond, afin de les arracher aux horreurs d'un affreux désespoir. Votre intention est de sauver la vie à une multitude d'enfants malheureux, qui, parce qu'ils sont les fruits du vice, sont exposés à être victimes de la barbarie de leurs mères. Votre but surtout est de procurer le St. baptême à ces petits infortunés qui ne verraient jamais le jour, si leurs mères n'avaient l'assurance de pouvoir cacher leurs crimes

dans cet asile que leur œuvre votre charité. La fin que vous vous proposez encore, est d'assister dans leurs maladies de bonnes mères de familles, afin qu'elles comprennent mieux toute la sainteté de leur état, puisque c'est pour elles et pour leur porter secours dans ces terribles moments où elles sont entre la vie et la mort, que l'Église qui a béni leur mariage, vous a spécialement consacrées à Dieu. Enfin l'objet que vous avez en vue est de sauver les âmes, en soignant les corps.

Elle est très subtile cette vocation, et pour la remplir dignement, vous allez, N. T. C. F. recevoir, à votre profession, une grâce d'état, sans laquelle vous ne pourriez rien et avec laquelle vous pourrez tout. En récompense du généreux sacrifice que vous allez faire, en vous consacrant à une vie pénible et robuste, le Seigneur va répandre en vous un souffle de vie qui sera l'esprit propre de votre état. Car chaque communauté reçoit, à sa naissance, une portion de l'esprit religieux qui sera sa vie et qui la rendra propre à l'œuvre que lui assigne la divine Providence. Le Père des lumières, de qui vient tout bon parfait, va donc vous donner, aujourd'hui que vous naissez à la vie religieuse, quelques uns des talents qu'il distribue à tous ses serviteurs, afin que vous travailliez à les faire valoir, selon la mesure des grâces qu'il veut bien vous départir. Votre grâce d'état sera une sainte habileté dans le traitement de vos malades et une pieuse industrie pour gagner des âmes à Dieu. Le Seigneur va vous donner des entrailles de miséricorde pour compatir aux maux que produit dans le monde le péché honteux, et pour y apporter un remède efficace. Oui, N. T. C. F. vous serez, par la grâce attachée à votre saint état, des pécheresses les plus misérables, de vraies pénitentes, des Pélagie, des Madeleine, des Marie d'Égypte, des Thais, des Marguerites de Cortone que l'Église a placées sur ses autels, pour être des modèles de pénitence, et pour publier, en tout lieu, que l'on peut être de grands saints, après avoir été de grands pécheurs. Votre maison sera un véritable bercail dans lequel le Bon Pasteur fera entrer bien des brebis égarées, pour les mettre à l'abri des dangers d'un monde corrompu et séducteur. De grandes tribulations vous attendent dans cette nouvelle fondation, mais vous en serez amplement dédommagées par les consolations si douces que vous ressentirez à la vue de vos pénitentes fondant en larmes et s'épanchant en sanglot : Oh ! qu'elles sont délicieuses les larmes que l'amour fait verser ! Qu'elles sont touchantes les gémissements que produit l'Esprit Saint dans les cœurs contrits et humiliés ! Qu'elles sont ineffables les secrets que la sainte composition découvre aux âmes généreuses qui sacrifient tout pour un Dieu qui n'a rien épargné pour le salut des pécheurs.

« Aujourd'hui, N. T. C. F. l'Église en vous engageant à la vie religieuse, vous donne un nom nouveau, car désormais vous vous appellerez *Sœurs de miséricorde*. Ce nom vous exprime tout ce que vous devez être dans votre nouvel état et il vous trace à lui seul la ligne des importants devoirs que vous avez à y remplir. Mais remarquez le bien, c'est un jour solennel, consacré à honorer l'auguste Nom de Jésus, que l'Église vous donne un titre si glorieux. Or, comme notre Seigneur pour mériter le Nom de Jésus à dō, par un excès de miséricorde, se sacrifia pour sauver les pécheurs, de même vous devez, pour être de dignes *Sœurs de miséricorde* vous dévouer généreusement au salut des plus grands pécheresses.

« Afin que vous n'oubliez jamais N. T. C. F. que c'est au Nom de Jésus que vous devez le honneur que vous avez d'être *Sœurs de miséricorde*, Nous allons vous donner la croix sur laquelle sera gravé le monogramme de ce Nom adorable, que le fils de Dieu a voulu porter pour l'amour de pécheurs. Tous les matins, en vous armant de cette croix, vous baiserez avec respect et affection l'image d'un Nom si doux, qui vous rappellera qu'il n'est point d'autre nom, sous le ciel, par lequel nous puissions être sauvés ; que ce Jésus lui, pendant toute sa vie, l'ami des pécheurs, qu'il se plaisait à les visiter et mangait avec eux ; qu'il méprisait les réflexions des orgueilleux Pharisiens qui s'imaginaient qu'il se dégradait en se trouvant si souvent avec les Publicains et les filles de mauvaise vie ; que ce Jésus se fatigua pour aller à Samarie convertir une seule pécheresse, la femme adultère ; qu'il souffrit à ses pieds la pécheresse Madeleine, et ne la renvoya qu'après lui avoir pardonné beaucoup de péchés ; chaque fois que vous regarderez cette croix suspendue à votre cou, vous entendrez une voix intérieure qui vous dira bien éloquentement : C'est ainsi que Dieu a aimé les hommes ingrats et pécheurs. Il sortira continuellement de cette croix vivifiante que vous ne devez plus quitter, une vertu salutaire qui vous embrasera de zèle pour le salut des âmes. A la vue de cette croix, vous pleurerez et vous gémirez sur tant de scandales qui régiment partout et qui ont conduit Jésus au Calvaire ; Jésus en croix vous dira jour et nuit : si vous voulez venir après moi, renoncez vous vous-même, prenez votre croix et suivez-moi. Ce sera pour vous assurément la plus éloquent des invitations, à porter toujours courageusement les épreuves de la vie religieuse, Animées, de ces sentiments, vous vous direz sans cesse à vous-mêmes : Jamais nous ne ferons assis pour Jésus qui a tant fait pour nous.

En commençant à exercer les fonctions de *Sœurs de miséricorde*, vous avez besoin, N. T. C. F. de vous mettre sous la protection de la glorieuse Vierge Marie, parce qu'elle est la reine de toutes les communautés. Aussi l'Église la proclame-t-elle la *Reine des Vierges*. Et en effet la Sainte-Ecriture nous la représente marchant à la tête des Vierges qu'elle a enrôlées pour les introduire au Roi des Rois. *Adducentur Regni virginis posteam*. Elle est cette Reine puissante que le Seigneur fit assoir à sa droite et qu'il revêtit des ornements précieux et tout resplendissants par la diversité de leurs couleurs : *astillit regina a dextris tuis, in vestitu deaurato, circumdata varietate*. Ces riches vêtements qui porte la Reine du Ciel et de la terre sont une belle figure des nombreuses communautés qui sont le plus bel ornement de la Ste. Église Catholique. Mais pourquoi ces habits dorés sont-ils tissés avec tant d'art et formés-ils cette agréable variété, sinon pour exprimer que chacune de ces communautés a son esprit propre, sa règle particulière, sa mission spéciale et pour ainsi dire, sa couleur distincte.

« Aujourd'hui donc, N. T. C. F. que l'Église vous met sur la terre, au rang de ces communautés, la Reine des Vierges, dans le ciel, vous introduit à l'Époux céleste, et la supplie de vouloir bien ratifier ce qui se fait dans cette modeste Chapelle

Elle vous fera reconnaître sous le titre de *Sœurs de miséricorde*, et pour cela elle fera valoir le généreux dessein que vous avez de consacrer principalement au salut des plus grandes pécheresses. Or, rien de plus puissant sur le cœur de son divin Fils que ce motif de la plus pure charité. Toutes les communautés se dévouent au culte de Marie et s'engagent à honorer, l'une son immaculée Conception, l'autre son Très-Saint-Nom, celle-ci ses dardeurs sur cette terre d'exil et celle-là son bonheur dans sa glorieuse Assomption. Pour vous, N. T. C. F., vous allez remplir une mission toute spéciale, c'est celle de répandre le régime des miséricordes de Marie, en convertissant les plus grandes pécheresses. Or, vachez le bien, N. T. C. F., ce titre de *Mère de miséricorde* est pour la Ste. Vierge le plus glorieux, comme il est pour tous les pauvres pécheurs, le plus doux et le plus consolant. Ce sera donc par la protection de Marie *mère de miséricorde* que vous sauverez ces âmes infortunées que le péché a séduites et qui viendront se jeter dans vos bras. Marie *Mère de Miséricorde* va donc être l'objet spécial de votre dévotion, et le titre infailible à votre confiance, et ce sera pour vous le rappeler continuellement, que vous porterez gravé sur votre croix le monogramme du Saint Nom de Marie. Ainsi ce sera par *Jésus et Marie* que vous travaillerez au salut des âmes les plus abandonnées. Que ces deux Noms soient donc pour vous le cri de salut.

Maintenant, N. T. C. F. nous étant assuré que le Seigneur voulait se servir de vous, pour faire rentrer dans les voies du salut beaucoup d'âmes égarées qui seraient exposées à périr, suite de secours proportionnés à leurs pressants besoins, Nous nous rendons aux instantes sollicitations que vous nous avez faites et Nous vous permettons de vous réunir en communauté régulière. Toutefois Nous vous faisons observer ce que vous connaissez déjà, savoir, que vous ne devez compter que sur la divine Providence pour faire l'œuvre de miséricorde dont vous voulez vous charger. Mais en même temps Nous vous confions aux soins bienveillants de cette ville qui, Nous l'espérons, a reçu du ciel le souffle divin de la charité, de cette ville qui a toujours accueilli avec le plus vif empressement les bonnes œuvres que Nous avons eu devoir lui proposer de la part de Dieu, de cette ville qui méritera par sa charité le glorieux titre de *Ville des miséricordes*. Vous avez, N. T. C. F., pour vous secourir dans votre zèle, une foule de Dames pieuses qui font la gloire de la religion, et la consolation de leurs époux, qui prennent complaisance à les voir se prodigier à tous les soins de la charité, sachant bien que c'est le meilleur moyen d'attirer sur leurs familles les plus abondantes bénédictions. Aidées puissamment par ces ferventes conjuguées, vous travaillerez efficacement à relever la gloire de votre sexe, en faisant régner la pureté là où régnait la concupiscence. L'assistance que vous pourrez leur porter à elles-mêmes, quand elles requerront vos soins charitables, les attachera d'une manière spéciale à votre œuvre.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué et dell'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, et statuons ce qui suit.

1. Nous permettons aux dites Dames de vivre en communauté, sous les règles communes que Nous leur avons déjà données, ou que nous jugerons à propos de leur prescrire plus tard.

2. Nous les admettons à la profession des vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance et d'assister les personnes de leur sexe dans leurs infirmités.

3. Nous voulons qu'elles soient connues, dans le diocèse, sous le nom de *Sœurs de miséricorde*.

4. Nous les autorisons à ouvrir un Noviciat, et à y admettre tous les sujets qui leur paraîtront avoir vocation à cette nouvelle congrégation.

5. Nous donnons aux dites *Sœurs de miséricorde* pour le premier Titulaire le St. Nom de Jésus, et pour second Ste. Pélagie, dont la fête se célèbre le 8 octobre, et pour première patronne la Très Sainte Vierge, sans le titre de *Notre Dame de la merci*; dont la fête se célèbre le vingt-quatre septembre, et pour seconde Ste. Marie d'Égypte dont la fête se célèbre le 24 avril.

6. Nous mettons le nouvel institut des *Sœurs de miséricorde* sous notre entière dépendance et celle de nos successeurs évêques.

7. Nous accordons en vertu d'un indulgent du souverain Pontife Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, à toutes les Sœurs Professes, Novices et Postulantes du nouvel institut 300 jours d'indulgence pour chaque œuvre et prière qu'elles feront pour le salut des pauvres pécheurs et pécheresses.

Enfin nous bénissons, au nom du Seigneur Jésus, l'œuvre de miséricorde qu'il a daigné inspirer à ses servantes, afin qu'elles croissent et se multiplient pour sa plus grande gloire et pour le salut des âmes qu'il a rachetés au prix de son précieux sang.

Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, le seize janvier mil huit cent quarante huit, sous notre sceau et sceau et le contreseing de notre Secrétaire.

(Signé) *Évêque de Montréal*,
Lieu *du sceau*.
Par Monseigneur,
(Contresigné) J. O. PARÉ, *Chân. Secrétaire*.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous empruntons à la *Gazette de Montréal* et à nos échanges des Etats-Unis les nouvelles suivantes que nous abrégons :

En Angleterre, les choses paraissent s'améliorer ; le marché monétaire était meilleur, et dans les districts manufacturiers, l'ouvrage était plus considérable, néanmoins il y avait eu encore de nouvelles faillites au nombre de 26.

En Irlande, l'état des affaires était moins mal qu'aux dates précédentes : les violations de la loi étaient moins fréquentes, quoique durant une seule semaine 50 personnes aient été convaincus à Limerick d'atteintes à la paix et punies en conséquence. On ajoute aussi que la misère était encore ou ne peut plus grande dans les districts du sud et de l'ouest. John O'Connell avait tenté un rapprochement entre les partis de la Jeune et de la Vieille Irlande, mais sa tentative avait été infructueuse.

En Chine les affaires s'amélioraient aussi ; les étrangers étaient moins molestés et vivaient plus paisiblement.

Pour la France le grand événement était la reddition de l'Émir Abdel-Kader, ce valeureux arabe qui a su pendant tant d'années tenir tête aux armées françaises. L'Émir s'est rendu à la condition d'être conduit à St. Jean d'Acadie, ce qui lui a été refusé ; il a alors demandé d'être conduit en Égypte. Le gouvernement français devait entrer en correspondance avec le Pacha à ce sujet. En attendant l'Émir a été mis dans le Fort Lamalgue à Toulon ; il est accompagné de son beau-frère Mustapha Ben Ichann, de sa mère et de ses trois enfants. La chambre des députés s'est assemblée le 3 janvier. Le budget pour l'année 1849 se monte à la somme de 98,270,000 francs ; 59,300,000 francs seul pour les chemins de fer. Les débats au sujet du

discours du trône ont commencé le 10. Louis-Philippe avait été bien indispasé, ce qui avait fait baisser les fonds considérablement. S. A. R. la princesse Adélaïde, sœur de Louis-Philippe, est décédée dans sa 71e année. Elle avait la confiance et l'amitié de son frère.

En Espagne, la Reine était dans un état de santé bien précaire ; on disait que S. M. était atteinte de convulsions, mais on croit que c'est plutôt l'épilepsie. Aux dernières nouvelles, la Reine était dans une crise qui durait depuis quelques temps. On craint beaucoup pour sa vie, d'autant plus que les suites en seraient peut être désastreuses pour la paix européenne. Espartaco était arrivé le 4 à St. Sébastien, et est parti le même jour pour Madrid, il a été absent de l'Espagne pendant cinq ans.

Les cortès en Portugal ont été ouvertes le deux. Le 11 et le 19 décembre, il y avait eu à Lisbonne de forts tremblements de terre, sans cependant qu'il en soit résulté de grands dommages ou de grands accidents.

Pour l'Italie, l'aspect des choses est un peu changé. Bien que les Etats Pontificaux soient tranquilles, il n'en est pas ainsi des autres Etats de la péninsule. La haine contre les Autrichiens augmente à vue d'œil ; les mouvements populaires à cet égard n'ont pas manqué. S. S. vient d'organiser un ministère qui comprend 9 départements, savoir : l'intérieur ; les affaires étrangères ; l'instruction publique ; la grâce et la justice ; les finances ; le commerce ; les beaux-arts, les manufactures et l'agriculture ; les travaux publics ; la guerre et la police. Les chefs de ces départements formeront le conseil de ministres, qui n'aura à s'occuper des affaires de l'état qu'après que les députés les auront examinées et se seront prononcées ; ces affaires ne seront soumises au S. Pontife qu'après qu'elles auront été discutées dans le conseil, qui nommera tous les fonctionnaires publics. Les cardinaux, les nonces, etc. seuls seront nommés par le Pape. Le secrétaire d'état devra toujours être un cardinal, et son député un évêque. Les autres ministres pourront être indifféremment des laïques ou des ecclésiastiques. Le gouvernement venait de recevoir à Rome 12000 mousquets envoyés de France. Les démonstrations en faveur du Pape continuaient. Les gouvernements Romains, Toscan et Sarde viennent de faire entre eux un arrangement par lequel ces gouvernements s'engagent à conduire leurs réformes *coïncidentiellement*.

A Naples, les choses ne vont pas mieux. Les troupes Suisses refusent de se battre contre le peuple ; le duc de Sierra-Capicola ne veut pas accepter la charge de vice-roi de Sicile, à moins de faire des concessions. En Lombardie, M. Nazari, membre de la congrégation centrale de la milice, a proposé à la congrégation une motion pour s'enquérir de l'état du pays, et des causes de son mécontentement. Cette motion a été adoptée avec enthousiasme, soumise au vice-roi qui l'a approuvée, et un comité a été nommé à ce sujet. Quelques quarts d'heure après, M. Nazari recevait à sa demeure 4000 cartes, comme témoignage de respect et d'approbation. Il paraît qu'en Lombardie, on veut faire comme faisaient les Américains dans leur révolution, et qu'ils refusent de se servir de tabac pour réduire le revenu du trésor. Les troupes autrichiennes continuaient à arriver en Italie, où le peuple s'organisait de son côté.

En Suisse la diète se prépare à reviser le pacte fédéral. A Lucerne, le gouvernement *radical* a imposé au convent de St. Urban une contribution de 500,000 francs, au pieux établissement de Münster une contribution de 800,000 francs, et une de 100,000 francs aux autres convents. Dans le grand conseil de Fribourg on se propose d'introduire dans la nouvelle constitution des clauses relatives aux relations entre l'Église et l'état. Le S. Pontife s'est adressé à la diète, se plaignant des actes sacrilèges et arbitraires commis dans l'expédition fédérale, ainsi que de l'exil des ordres religieux dont l'existence est garantie par le pacte. La France, l'Autriche, et la Prusse veulent, dit-on, intervenir en Suisse. Le Czar ne veut pas se mêler de cette affaire. L'Angleterre se prononce par le moyen de lord Palmers ton contre toute intervention.

La frégate anglaise "Avenger" s'est perdue le 20 décembre sur la côte d'Afrique ; 260 et quelques passagers ont perdu la vie.

On rapportait au départ de l'Acadia, que l'Empereur de Russie et le roi de Sardaigne étaient bien malades.

Le Lieutenant-Général sir John Doveon est mort à Madras le 7 novembre.

Le comte unical sir J. Usher est mort à Cork le 3 de janvier.

Le vice amiral Grargu est mort le 8 janvier, ainsi que le Dr. Croteh, célèbre musicien qui est décédé le 29 décembre à l'âge de 72 ans.

Sir James Annesley est mort à Florence le 14 décembre ; il était précédemment président du bureau médical de Madras.

LA LECTURE DE M. MONDELET.

Nous le disions dans notre dernière feuille, M. Mondelet a fait jeudi une lecture devant l'Institut Canadien ; le sujet de cette lecture était : "Les jeunes gens du Canada, ce qu'ils se doivent à eux-mêmes, à leurs semblables, à la société, à leur pays ; leur perspective, leur avenir." Nous n'avons eu vendredi que le temps de dire un mot à ce sujet, nous revenons aujourd'hui compléter notre travail, et apprécier cette lecture d'une manière plus détaillée.

Comme on vient de le voir, la lecture du Juge Mondelet avait deux parties bien distinctes ; il s'agissait de faire voir les devoirs des jeunes gens envers eux-mêmes et envers autrui, et ensuite d'en donner la raison, en parlant de leur avenir. Ce sujet était bien beau, bien vaste, bien choisi ; il témoigne en faveur du goût du lecteur. Néanmoins bien qu'à la simple vue, ou plutôt d'après le titre de la lecture, on remarque clairement et distinctement deux parties, il faut l'avouer, la distinction n'a pas été aussi facile à faire en entendant le lecteur. Ce n'est pas que nous ayons à nous plaindre de sa voix ou de son ton ; non, la voix de M. Mondelet, quoiqu'elle ne soit pas très flexible, est assez propre à ce genre de discours ; quelques critiques, il est vrai, ajoutent que l'air sérieux et le ton impératif du lecteur demandaient une voix moins grave et plus souple. Néanmoins sous ce rapport, nous n'avons que peu de remarques à faire ; selon nous, nous ne pourrions désirer qu'un peu plus de variété et un peu moins de monotonie. Ce que nous entendons dire ne se rapportait donc nullement à la voix ou au ton du lecteur ; mais il se rapportait à l'indécision qui s'est fait remarquer surtout dans la première moitié du discours. Le lecteur semblait avoir tant de choses et tant de bonnes choses à dire qu'il ne savait par quelles il devait commencer ; il paraissait parfois avoir perdu le fil de son discours, et cela ne contribuait pas peu à fatiguer l'attention des auditeurs. Ceux-ci eussent aimé à distinguer un peu plus facilement le passage d'une division à une autre ; ils eussent ainsi pu reposer leur esprit, et le dérober à cette tension nécessaire pour suivre des raisonnements ou des faits enchaînés les uns aux autres. Ce qui prouve que cette remarque

est assez juste, c'est que, la lecture finie, nous avons essayé de faire en esprit le résumé de la lecture que nous venions d'entendre ; nous ne l'avons pas pu. Des amis auxquels nous nous sommes adressés, à cette occasion, et qui, comme nous, n'avaient cessé de prêter à la lecture la plus grande attention, se sont trouvés dans la même impossibilité que nous. Du reste, nous n'avons que des éloges, ou à peu près, à faire à M. le Juge Mondelet. Ce monsieur, malgré le court espace d'une heure qu'il nous a entretenus à sa réunion dans son travail une infinité d'excellentes choses, de vérités admises par tout le monde. Son mérite principal, selon nous, a été de rapprocher ainsi ce grand nombre de faits éparpillés, par leur éloignement les uns des autres, ne font que peu d'effets, mais qui, rapprochés et réunis par une plume aussi habile que celle de M. Mondelet, ne peuvent manquer d'être bien puissants, et de parler bien haut. Il est vrai que le lecteur n'a émis aucune idée neuve ; mais aussi ce ne sont pas tous les lecteurs, tant s'en faut, qui ont ce talent-là, et d'ailleurs nous en connaissons un grand nombre qui n'auraient pas su aussi bien que M. Mondelet tirer parti des éléments éparpillés dont il a si heureusement formé son travail de jeudi soir.

M. Mondelet, après un petit préambule, a fait une comparaison entre les hommes d'Amérique et les hommes de l'Europe ou de l'ancien monde, et après s'être un peu étendu sur ce sujet, il a terminé en reconnaissant la supériorité des hommes de notre continent. Nous étions déjà convaincu de cette vérité avant d'avoir entendu M. Mondelet ; mais celui-ci n'a fait que nous en convaincre davantage par la manière remarquablement lucide avec laquelle il a traité ce passage. Le lecteur a été plus loin et a semblé donner au Canadien une plus grande supériorité encore ; nous ne l'en blâmons pas, bien loin de là. D'ailleurs, il nous semble que nous aurions grand tort de le faire, quand nous voyons le rédacteur du *Canadien* de Québec, parler dans le même sens, lui qui est né et a vécu sur la terre de France. Voici une partie de son article qu'il nous peine de ne pouvoir transcrire en entier, vu le peu d'espace que nous avons aujourd'hui :

"Si (ce que nous supposons n'est pas une utopie, mais un fait que l'observateur le plus superficiel pourra découvrir à chaque instant) à la gaieté, à l'élasticité de caractère, à la facilité pour les travaux corporels et intellectuels, à la philosophie naturelle, à l'esprit loyal, valeureux et chevaleresque qui distinguent les enfants de la France, venait s'ajouter (et le frottement inévitable de la vie amène ce résultat) la persévérance opiniâtre, l'aptitude aux affaires sérieuses, le dévouement personnel, la libéralité, l'esprit aventureux et national et toutes les qualités solides et précieuses qui distinguent les fils de la Grande-Bretagne, croit-on que cet heureux mélange de facultés et de dispositions ne devrait pas donner à la race chez laquelle il pourrait s'observer une incontestable supériorité sur les peuples qui n'en possèdent-ils qu'une partie ? Cela nous semble évident sans débat possible.

"Le Canadien, c'est-à-dire, le citoyen né dans le Canada sans égard à l'origine de ses ancêtres, qui parle dès l'enfance et sans efforts les deux principales langues du monde, qui peut sans déplacement, sans travail spécial se familiariser avec les œuvres des grands génies qui ont à jamais illustré le sol de la France et celui des îles britanniques, qui peut réclamer comme un droit une parcelle héréditaire de la gloire des deux premières nations de la terre, ce citoyen, disons-nous, n'a-t-il pas sur chacun des peuples même auxquels il tient par les liens du sang et de l'éducation une supériorité réelle, incontestable ? Avec une organisation physique égale, ses facultés intellectuelles ne s'étendront-elles pas naturellement et sans étude pénible par la fréquentation d'hommes qui ont puisé leurs connaissances dans deux pays également distingués par leur civilisation, par l'état avancé des sciences et des arts ? Il faudrait être bien avoué ou bien préjugé pour ne pas l'avouer ?

M. Mondelet a bientôt montré la nécessité pour le jeune homme de travailler et de travailler bien. Il a fait voir qu'avant de se lancer dans une carrière, il faut bien en peser la responsabilité et en même temps consulter son propre honneur. Cette responsabilité envisagée d'abord, selon M. Mondelet, porter le jeune homme à faire des études préparatoires qui sont nécessaires et à se laisser guider par la constance. Quant à l'honneur, le lecteur nous l'a dit, il nous fait une loi de ne nous placer pas dans une position pour laquelle nous ne sommes pas faits. En passant, M. Mondelet a énuméré brièvement les qualités nécessaires pour les différents états de la vie. Nous regrettons néanmoins, qu'en place de l'honneur qui doit guider dans le choix d'une carrière, l'habile lecteur n'ait pas mis la conscience ; car, après tout, on a beau dire et beau faire, si l'on en vient à expliquer l'honneur, on voit que ce n'est autre chose que la conscience ; honneur est le synonyme payen de conscience, mot chrétien qu'il eût été plus agréable d'entendre prononcer.

M. Mondelet a parlé de la vie publique où les jeunes gens se jettent quelquefois sans préparation ; il leur a donné à ce sujet d'excellents conseils en leur disant entre autres choses de consulter les annales du passé, de les bien méditer, de considérer ensuite le présent, pour de là former leur conduite pour l'avenir. L'éloge que le lecteur a fait des libéraux du pays était bien à propos et bien formulé. Il avait une portée encore plus grande par le paragraphe qui le suivait, et dans lequel, M. Mondelet nous dit : "ne devenons pas d'aveugles fatalistes !" Il entend que nous ne devons pas dire : "tout nous entraîne vers nos voisins, allons-y." Non ; notre intérêt n'est pas dans un pareil événement. Résistons-y, sans pour cela nous faire rétrograder. Tenons-nous à la hauteur de notre position et de nos destinées ; lutons avec nos voisins, non par la force brute, elle n'est pas digne d'hommes civilisés ; lutons par la force morale, la force intellectuelle ; nous sommes certains de ne demurer pas dans l'infériorité.

Plus loin, M. Mondelet s'est adressé à l'Institut ; il lui a montré quelle mission a cet Institut ; il l'a encouragé à l'accepter avec courage. Il lui a dit que les masses étaient là qui avaient besoin d'instruction, que c'est à l'Institut à y pourvoir, en donnant à la société le goût des soirées sérieuses, des soirées instructives. Il a ajouté que ce qui manque pour cet objet, c'est l'éducation pratique. Autant que nous avons pu le remarquer, nous craignons que M. Mondelet n'ait pas été parfaitement juste à l'égard de nos grandes institutions collégiales ; il nous semble qu'il ne leur a pas fait une part d'éloges assez large, et que, dans son désir ardent et juste de voir instruire le peuple d'une manière pratique, il n'ait pas tenu compte de certaines circonstances particulières toutes en faveur de nos collèges et séminaires. M. Mondelet a eu ici occasion de porter une censure bien sévère, mais bien vraie sur les quelques citoyens si bien appelés "Éteignoirs." Ainsi tout l'auditoire a-t-il témoigné son approbation par de longs applaudissements.

Le lecteur en est venu ensuite à des considérations plus spéciales pour le jeune homme. Il lui a fait voir ce qu'il se doit à soi-même ; il lui a détaillé la ligne de conduite qu'il doit suivre, et il lui a cité l'exemple d'un grand homme à jamais célèbre, de Franklin. Voilà pour le travail ; mais pour les amusements, M. Mondelet a suggéré ce qu'il avait

suggéré précédemment aux dames : "La musique !" Ce genre de délassement paraît être le favori de l'habile lecteur, et les raisons qu'il donne pour cela sont excellentes. Il hait le tabac et la boisson, et en montre les pernicieux effets. Mais pour combler le vide, que l'emploi du tabac et des boissons remplissent auparavant, M. Mondelet conseille, et avec raison, la société des dames ; les efforts de cette société sont immédiats ; car elle police les hommes, et les rend respectueux et les civilise en quelque sorte. Quant à la tenue des jeunes gens, M. Mondelet remarque avec bien des hommes éminents que la modération dans les costumes est un indice d'un bon esprit ; le contraire est une marque d'un manque d'intelligence. Ce jugement se modifie quelquefois, mais comme règle générale, il est on ne peut plus vrai.

Avant de terminer, le lecteur conseille aux jeunes gens d'avoir une volonté ferme dans leurs entreprises ; avec elle il leur assure le succès. Pie IX est là pour le prouver, et certes c'est un beau modèle ; M. Mondelet a rendu hommage au grand Pontife qui occupe avec tant de gloire la chaire de St. Pierre, et sait si bien guider la marche du libéralisme. A part de cet exemple, M. Mondelet a donné celui de M. Vattemare, qui a montré, dans l'établissement de son admirable système d'échanges, ce qu'un homme seul, même un simple citoyen, peut faire avec une volonté ferme et inébranlable.

Enfin nous avons entendu M. Mondelet nous donner les raisons qu'il y a pour le jeune homme de travailler. Ces raisons, ce sont : la patrie, l'honneur, l'intérêt particulier, la femme !

Telle a été la lecture de M. Mondelet ; elle a eu de fréquents et de longs applaudissements ; c'est déjà un bon témoignage en sa faveur. Nos confrères de la presse de Montréal lui ont donné des éloges ; nous-mêmes voilà ce que nous avons à en dire ; à d'autres à présent à juger. Pour nous, nous avons fait cette appréciation, sans considérer l'auteur de la lecture ; c'est comme œuvre littéraire que nous avons jugé celle-ci ; nous espérons que l'on nous tiendra compte de nos bonnes intentions.

La *Gazette de Montréal* de vendredi annonce, sans autorité, bien entendu, que l'hon. A. N. Morin sera fait orateur de la chambre d'assemblée, et dit que c'est chose fort risible. Pour notre part, nous n'entreprendrions pas la défense de M. Morin ; l'opinion publique est son meilleur défenseur. Nous dirons seulement à la *Gazette* que, si dans tout cela il y a quelque chose de risible, c'est de la voir essayer de rire dans un moment où certes elle n'a pas la joie au cœur !

LA GAZETTE DE QUÉBEC.

Une lettre particulière de Québec nous annonce que Ronald McDonald, écrivain devant rédacteur du *Canadien*, vient d'être installé dans le fauteuil éditorial, devenu vacant par la mort de l'honorable John Neilson. A coup sûr, le choix est fort judicieux. M. McDonald, avec le talent et le patriotisme qu'on lui connaît, sera à même de rendre de grands services à la cause libérale en Canada et par là même au pays lui-même. Nous félicitons les propriétaires de la *Gazette* du choix qu'ils viennent de faire ; c'est quelque chose qui parle en leur faveur.

ADRESSE DU COLLÈGE JOLIETTE.

Reponse de D. M. Armstrong écriv. M. P. P.

A. David M. Armstrong, écuyer, représentant le Comté de Berthier, dans la province du Canada, etc., etc., etc.

HONORABLE MONSIEUR,

Le grand intérêt que vous avez toujours porté à la prospérité du pays, et le généreux dévouement dont vous venez de faire preuve, en lui sacrifiant de nouveau votre santé et votre tranquillité domestique, ont excité en nous la plus vive sympathie. Aussi, attendions-nous impatiemment le succès de votre élection. Grâce au Ciel, il a été tel que nous l'avions désiré. C'est pourquoi nous nous hâtons de vous en féliciter, tout en nous en félicitant nous-mêmes. Car, attachés à une institution dont l'unique but est de partager les connaissances utiles, nous ne pouvons que nous réjouir, en voyant chargé des intérêts de ce comté l'un des plus zélés promoteurs de l'éducation !

Puisse le Ciel conserver longtemps celui que la triple élévation au siège parlementaire a mis à même de travailler si fructueusement pour son pays !

Au nom du corps enseignant du Collège Joliette et de tous les élèves,

F. T. LAHAYE, Directeur.

Industrie, 19 janvier, 1848.

A F. T. Lahaye, directeur du collège Joliette, etc., etc., etc.

Révérend Monsieur, Acceptez mes sincères remerciements pour votre adresse flatteuse, et veuillez être pour moi l'interprète des mêmes sentiments auprès de tous les professeurs du collège Joliette et de leurs élèves.

L'occasion, l'époque, la manière gracieuse dont l'adresse m'a été présentée, et surtout le sujet de l'adresse elle-même, demeuront toujours gravés au fond de mon cœur, et je me les rappellerai toujours avec une vive satisfaction.

Né et élevé parmi des Canadiens-Français, attaché à eux par les plus chers liens de la nature, il n'est pas étonnant que j'aie fait mes humbles efforts pour avancer l'éducation parmi eux. En vérité, quand je vois ce corps respectable, la personnification de tout ce qu'il y a de bon et de vertueux, le clergé de cette Province, insister sur un tel objet, et quand je vois, avec quelques exceptions peu honorables, toute la portion instruite du public favoriser aussi l'éducation, je ne ressens que peu de mérite d'avoir, durant ma vie publique et privée, agi comme je l'ai fait.

Révérend monsieur, permettez-moi de remarquer que vous avez sous votre direction une jeunesse, digne représentant des descendants de cette grande nation, qui a si largement contribué à répandre par tout le monde les arts et les sciences ; sous votre surveillance ainsi que sous celle de vos collaborateurs, il s'éleva sans doute une classe d'hommes, qui seront un bienfait et un honneur pour leur pays, et qui par là prouveront encore une fois combien peut un seul homme pour l'utilité de ses semblables, une fois qu'il est pénétré de cet esprit d'industrie et de progrès qui caractérise si éminemment le fondateur du "Collège Joliette."

Je suis avec des sentiments de respect,

Révé. Monsieur, votre obéi. serviteur,

D. M. ARMSTRONG.

Berthier, le 22 janvier 1848.

La seconde lettre de Mgr. Hughes nous étant parvenue par une voie un peu détournée et par conséquent ne l'ayant reçue que bien tard, nous sommes forcés à la remettre à vendredi.

M. NEILSON.

M. Neilson est né en Ecosse, dans le bourg de Gatehouse, Kirkcubrightshire, l'année 1777 ou 1778. Il ne paraît pas avoir reçu dans son enfance une éducation classique et supérieure; ses parents lui avaient donné une de ces bonnes instructions pratiques comme on la reçoit dans les admirables écoles élémentaires d'Ecosse. Il arriva jeune dans ce pays, et son oncle, le propriétaire de la Gazette de Québec, étant mort, il se trouva le bonheure en possession du plus ancien journal et de la plus ancienne imprimerie du pays. Ses talents supérieurs, son amour du travail et de l'étude, l'élevèrent graduellement à la haute position où il était depuis longtemps parvenu lorsque la mort le surprit. Il commença sa carrière publique par les opinions les plus extrêmes; alla tout à tour d'une opinion à une autre, d'un parti à un autre, quand il croyait s'apercevoir que ceux qui l'entouraient s'éloignaient de la ligne qu'il s'était tracée au départ. En 1824, il fut élu pour le comté de Québec, et continua à représenter ce comté jusqu'en 1834, époque à laquelle il fut repoussé par ses anciens électeurs. En 1828, il était délégué par la chambre d'assemblée du Bas-Canada auprès du gouvernement d'Angleterre. De retour à Québec, il recevait comme marque de reconnaissance et d'estime une coupe d'argent de la part de ses électeurs. A cette époque, M. Neilson était à l'apogée de sa popularité; et à l'âge où l'homme a le plus de véritable force pour penser, pour écrire et pour parler. En 1841, M. Neilson se mit à la tête de l'agitation du rappel, et fut élu de nouveau au comté de Québec; il fut élu sans opposition. En 1844, il était réélu de nouveau au comté de Québec; ce fut sa dernière lutte électorale, car il entra peu de temps après au conseil législatif.

M. Neilson était une de ces têtes fortement constituées, parfaitement saines, un de ces esprits analytiques et clairvoyants. A quelque exception près, son jugement domina toujours sa nature naturellement irritable, et il se montra froid lorsque tout grondait autour de lui. Il se distinguait surtout par sa concision comme il était parfois trop concis dans son expression et trop vague dans sa pensée; écrivain, sa prodigieuse mémoire, sa connaissance parfaite de l'histoire politique et parlementaire de ce pays; et lors même qu'on ne pouvait plus partager ses appréciations, on lisait rarement sans profit ses courts articles. Pour nous servir du langage du métier, nul ne savait mieux que lui faire un journal. Homme de faits par excellence, soit par nature ou par habitude, il se livrait rarement à la discussion des diverses questions qui tombent dans le domaine du journalisme; il prenait rarement une question corps à corps pour la discuter. Mais il était sans contredit un écrivain habile et l'un des hommes les plus distingués parmi les nombreux hommes marquants qui ont illustré l'ancienne chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Il brilla parmi les Papineau, les Vallières, les Stuart, les Bedard, etc., et sans posséder comme eux le don de la parole, il se faisait toujours écouter, parce qu'il parlait bon sens, et qu'il s'occupait sur plusieurs d'entre eux comme écrivain. Il travaillait avec une étonnante facilité, et nous avons souvent entendu, de la bouche même des hommes publics qui travaillaient habituellement avec lui, qu'il avait un talent admirable pour résumer sa pensée et celle d'autrui. Quant à sa vie publique nous avons dit plus haut que nous n'étions pas en position de l'apprécier avec toute l'impartialité requise. Quelque déférence que l'on doive avoir pour les morts, on sent bien que nous ne pouvons l'approuver tout entière, ni renier des opinions déjà exprimées, mais nous sommes obligés de lui rendre cette justice et ce témoignage qu'il aimait sincèrement sa patrie d'adoption; qu'il ne cessa jamais un moment de vouloir qu'elle fut heureuse, qu'il a dans toutes les occasions pris la défense des canadiens-français contre d'injustes accusations et d'influences indues.

Il faut sans doute attribuer à l'aigreur de la souffrance l'aigreur et l'amertume de ses écrits depuis un mois. On nous assure que dimanche il écrivait encore pour son journal et les derniers mots qui sont tombés de sa plume défaillante ont été à notre adresse; c'est dans ce dernier écrit qu'il nous traitait de traître et de sédition. M. Neilson est descendu dans la tombe avec plus de 50 ans de vie publique.

Journal de Québec.

AUX CORRESPONDANTS.

Nous refusons d'insérer dans nos colonnes la communication de vos dénonciations de l'Assemblée d'Écoles pour la raison suivante. Nous reconnaissons bien que l'impartialité doit être la caractéristique de l'écrivain; mais nous savons qu'il y a des mesures en tout. Nous ne croyons pas que l'écrivain soit tenu de favoriser la publication d'une communication, ou un aimable correspondant, à part certaines petites conseils tout paternels, prend la liberté de lui faire la leçon, et de le gratifier d'épithètes injurieuses. Or, c'est ce que fait "Un de vos dénonciateurs de l'Assemblée d'Écoles." Nous ne demandons pas mieux que de voir nos correspondants discuter les grandes questions du jour; mais nous n'aurions jamais cru qu'on nous demandât de publier une communication telle que celle à laquelle nous faisons ici allusion. Quant à la note qui l'accompagne et qui est une note privée d'un de nos amis, nous devons remarquer qu'il nous a étonné de le voir en pareille compagnie; nous supposons bien que notre ami n'a pas pris connaissance de la communication et voilà pourquoi nous invite à la recevoir favorablement.

DE L'ÉMIGRATION DE LA JEUNESSE DU CANADA.

Monsieur l'Éditeur, Une des plaies les plus saignantes du pays, depuis plusieurs années, a été l'émigration de notre jeunesse pour les États limitrophes. Cette plaie n'a peut-être jamais été bien sentie que par le clergé. Depuis long temps sa voix s'est fait entendre du haut de l'autel ou de la chaire, pour arrêter ce mal toujours croissant; et chaque année, malgré ses soins, il a vu lui échapper ces fleurs, l'espérance de la société. Il a vu, avec douleur, un grand nombre d'enfants de bonnes familles abandonner le toit paternel, où ils avaient sués avec le lait l'amour de la religion et de la patrie, et s'en aller chez un peuple presque sans aïeux, ou régner uniquement l'amour de l'argent et tous les maux qu'il entraîne: rem, rem, rem, quocumque modo rem, chez un peuple matérialiste pratique; ou s'engager dans les chantiers d'hiver, dans la profondeur de nos forêts, d'où tout sentiment religieux est absolument banni pour faire place à la dissolution la plus effrénée. Ainsi, notre jeunesse se trouve sa ruine dans l'émigration; dans les chantiers, elle perd toute pudeur, elle contracte plus que partout ailleurs la passion de l'ivrognerie, et tombe dans un état d'abrutissement à peine concevable; chez nos voisins, elle perd ses principes religieux, par là se démoralise, et devient la honte du pays qui l'a vue naître. Un missionnaire du Kentucky me disait: "Si nous jugions du Canada par les 1500 Canadiens qui sont dans notre comté, nous en aurions une idée bien désavantageuse; c'est certainement la population la plus gâtée de nos missions." Ici un seul parole pour tous, puisque son jugement se prononce sur 1500 individus.

Et, en effet, peut-il en être autrement? Les Canadiens, aux États-Unis, ont dans une situation tout-à-fait dégradée, ils n'ont pas seulement le pénible avantage d'être volets de chambre. Véritables bêtes de somme, ils sont employés aux travaux les plus durs dans les routes publiques, aux chemins de fer, aux fourneaux de steamboats, ou sur les fermes des particuliers; voués aux travaux les plus pénibles de l'agriculture, souvent les domestiques mêmes, n'étant presque jamais employés que dans la nécessité. Leur activité infatigable les rend précieux; ils obtiennent de hauts salaires; mais la continuité du travail épuise leur vigueur, et les vieillit avant l'âge. De plus, abrutis par le travail, sans presque le temps de respirer, la pensée se détraque en eux, ils contractent pour ainsi dire les habitudes de la brute: alors leurs passions leur font dépenser en débauches un salaire si bien mérité, sans qu'ils pensent à l'avenir malheureux qui les attend. Un grand nombre de nos jeunes gens partent, je le répète; plusieurs ne reviennent pas, et parmi ceux qui reviennent, la plupart ont perdu ce sentiment religieux patriotique qui distingue le Canadien, et plus que des idées matérielles qui font tant sacrifier à l'intérêt matériel, affectant en cela comme dans le reste l'air et les manières indépendantes du Yankee. Une grande partie reviennent avec une santé ruinée, quelquefois perdus d'infirmités, et presque toujours pleins de vices, n'ayant plus, au moins, cette franchise honnête ni cette politesse cordiale de notre peuple, et suivant avec un souverain mépris tout ce qui sent le Canadien, et quelques fois rougissant de l'être. Je suis à portée d'en juger, moi qui vis au milieu d'un peuple d'émigrés dont la plupart ont fait le voyage de ces États.

La plaie, dont je parle, est donc grande; il faut en conséquence de grands remèdes et de grands moyens pour obtenir sa guérison. D'accord avec le correspondant de Sherbrooke, le Rév. M. O'Reilly, le gouvernement devrait s'occuper activement de cet objet, comme il s'occupe d'autres objets d'une bien moindre importance. Non seulement le gouvernement, mais encore tout ce qu'il y a de vrais patriotes devraient mettre la main à l'œuvre. Car, qu'y a-t-il de plus patriotique que la conservation de la jeunesse sans laquelle tout est perdu pour l'avenir? La presse devrait aussi donner l'élan et agir avec vigueur des questions aussi vitales que le sont l'émigration et la perte de la jeunesse chez l'étranger.

Cette lettre sera suivie de quelques autres, si M. l'Éditeur du Canadien veut bien leur accorder quelques colonnes de son intéressant journal, et si le public agréé mes vues. Mon but est de faire sentir le mal que le pays souffre de l'émigration telle qu'elle se fait maintenant, et suggérer quelques moyens d'y remédier, en colonisant les townships, dont je donnerai quelquefois, connaissance. Ceux qui voudraient me faire quelques observations sont priés de se servir de ce papier ou des Milanges Religieux, qui sont les seuls journaux que je lise.

P. J. BEDARD, Pire. Mission. de Kingsop.

AGRICULTURAL JOURNAL, ETC.—Nous accusons réception de la livraison de février de cet excellent journal. On y trouve bon nombre d'articles de plus grand intérêt et de la plus grande utilité, notamment le rapport Agricole pour le mois de janvier. Espérons qu'on continuera ainsi et qu'on fera encore plus par la suite; c'est un si puissant moyen de contribuer largement à l'amélioration du système agricole des pays.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE.—La livraison de février de ce journal est maintenant distribuée; nous en donnons des extraits vendredi.

Nous n'avons pas reçu le numéro de l'avenir de samedi.

Nous ne croirions pas remplir notre devoir de journaliste, si nous ne félicitions pas tout à la fois nos lecteurs de quelques Tracts de cette Charité Religieuse si commune dans Montréal, qui se rapporte à la dernière inondation.

Nous n'avons pas besoin de faire l'éloge des membres de notre Clergé, M. PINSONNEAULT, prêtre du séminaire (de St-Sulpice) de Montréal, surtout, qui dans cette circonstance, a mis tout le zèle dont les membres de sa maison sont capables pour venir au secours des malheureux dans le faubourg Ste. Anne. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire qu'un M. FRANKLIN, Irlandais qui s'est secondé avec d'autres de ses compatriotes, a recueilli, lui seul, gratis dans une de ses maisons, quarante-cinq familles formant plus de deux cent quarante personnes, depuis le commencement de décembre dernier, et il a veillé lui-même, nuit et jour, sur son épouse, au bon ordre et à la distribution de vivres et d'autres secours fournis par le dépôt qui se trouve établi chez les Sœurs Grises. Il a durant l'inondation, l'espace de trois jours et trois nuits, visité les pauvres de maison en maison pour leur distribuer de quoi se nourrir et se chauffer, etc., etc.

Il était forcé d'aller en canot, aidé par MESSRS. McMARTIN, KELLY, MICHAEL SMITH et DANIEL LEBLANC, qui tous ont refusé l'offre qu'on leur faisait de payer leur temps, leurs peines et leur travail.

Pendant que nous sommes sur ce chapitre, nous devons faire remarquer qu'entre tant d'autres services éminents rendus par les communautés religieuses aux émigrés dans Montréal, on a placé dans une maison plus de quatre-vingt orphelins Irlandais qui sont sous les soins de trois Sœurs Grises, qui font là leur résidence, et soutenus par la Congrégation Irlandaise de cette ville. Cette maison connue sous le nom de l'Asile des Orphelins de St. Patrick est près de l'Eglise qui porte ce nom.

On a de même établi près de la ferme de St. Gabriel une espèce d'Asile connu sous le nom d'Asile de Ste. Anne et conduit par deux Sœurs Grises qui font là aussi leur résidence, d'où sont sorties déjà plus de trois cents jeunes personnes qui ont obtenu des places par l'entremise de ces religieuses.

Tous ces établissements sont sous la surveillance de l'Infortunable Prêtre, M. PINSONNEAULT, que nous venons de nommer.

FAITS DIVERS

LE TEMPS.—Samedi nous avons eu une forte bordée de neige qui rend les chemins d'hiver excellents. Il est aussi tombé de la neige le même jour à Québec en grande quantité, ainsi qu'à Prescott et Toronto. Hier vers une heure la neige a commencé à tomber de nouveau en cette ville, mais aujourd'hui le temps est clair et parfaitement beau.

L'HON. JOHN NEILSON.—Les journaux de Québec nous apprennent que les familles de l'hon. John Neilson ont eu lieu vendredi matin. Toutes les classes de la population, dit le Canadien, toutes les origines, toutes les nuances politiques y figuraient sans distinction. Tous les magistrats situés sur le passage du convoi étaient fermés en signe de deuil et de respect.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes: Syndics du C. de Barrières de Chambly et Longueuil: l'Honorable François Pierre Bruneau, Thomas Edmond Campbell, John Yule, Joseph F. Allard, Charles Sabouin, Eusébe Hyacinthe Fréchette, et Edouard Quin, Ecuyers. Agents pour la commutation de la tenure, etc.: L'Honorable FRANCIS WARD PRINROSE, pour toutes les Seigneuries et Fiefs faisant partie du Domaine de la Couronne, et situés dans le District de Québec, et aussi pour la Seigneurie de Lazon. L'Honorable LOUIS PANET, pour toutes les Seigneuries et Fiefs dans le District de Québec, appartenant aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites et en faisant partie. J. B. VARIN, Ecuyer, pour les Seigneuries et les Fiefs dans le District de Montréal appartenant aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites et en faisant partie.

Le Journal de Québec à propos de l'article du Pilot et de celui de la Revue sur M. Etienne Parent.—"Nous n'avons pas voulu nous prononcer sur la question de faits parce que nous ne sommes pas à même de prononcer sur cette question en connaissance de cause. Quant au droit réclamé par le Pilot de discuter la conduite publique de tout homme qu'il soit ou non canadien-français, il est incontestable. D'après le principe émis par la Revue, il s'en suivrait qu'elle-même n'aurait pas le droit de discuter la conduite de M. Daly, Sherwood, Badgley, Cameron, etc., et pourtant elle l'a fait tout autant que les journaux de cette province, publiés en langue anglaise. Ce n'est jamais la langue d'un homme public que la presse est appelée à discuter et à juger, mais ses principes et ses actes."

POINTE ST. CHARLES.—Durant la semaine finissant le 5 courant, il est mort 5 émigrés; le 5 il restait encore 113 malades faisant en 7 jours une diminution de 27; il y avait encore 230 convalescents et orphelins.

NAVIGATION.—Hier le bateau à vapeur Chief Justice Robinson a quitté Toronto pour Lewiston. Voilà qui s'appelle du nouveau pour le Canada!

PLUS RÉCENT.—Arista et le Gén. Valencia ont été faits prisonniers par le Col. Wynkoop. Des lettres de Mexico annoncent à nos échanges de la N.-Orléans qu'il ne paraît pas qu'il y ait eu de traité de paix de conclure. Le congrès devait s'assembler le 15 ou 20 de janvier.

NOUVEL ÉVÊQUE.—S. S. vient de nommer et de faire consacrer coadjuteur de l'évêque de Terrebonne, le R. P. Mallock, Français, de l'établissement d'Adam et Ève à Dublin; c'est, dit le Tablet, un homme d'un grand mérite et auteur de plusieurs ouvrages.

REQUÊTE DU CLERGÉ.—Nous voyons par le Tablet qu'un grand nombre de prêtres des différents diocèses de l'Irlande demandent par requête au S. Père de mettre le comble à ses faveurs, manifestés dernièrement par la création d'évêchés, etc., dans le Royaume-Uni en donnant des chapitres aux évêques pour les aider dans l'administration de leurs diocèses; ces chapitres seraient composés de prêtres tirés de chaque diocèse respectif.

NOUVEAU CANDIDAT PRÉSIDENTIEL.—Le Courrier des États-Unis nous annonce qu'un nouveau candidat aspirant à la présidence est sur les rangs, c'est un M. McLean. Son programme politique est le suivant: l'inconstitutionnalité de la guerre au Mexique, la nécessité de la faire cesser le plus tôt possible, le refus d'émettre davantage des bons du trésor.

ANNEXION DE L'YUCATAN.—Nous voyons par nos échanges des États-Unis que l'Yucatan vient d'envoyer des commissaires qui sont arrivés à Washington pour demander l'annexion de l'Yucatan à la république américaine. On dit que le gouvernement aurait fait répondre qu'il faut attendre encore que la position se dessine mieux au Mexique. Le Courrier des États-Unis de s'écrier: "Peuple vraiment heureux, vraiment grand, vraiment prédestiné, que celui dans les bras duquel ses ennemis naturels eux-mêmes viennent ainsi chercher le refuge et le salut."

CARLETON.—Le Packet de Bytown nous apprend qu'il s'appuie sur une excellente autorité pour dire qu'Edward Mallock, le R. P. P. pour Carleton, restera avec le parti de la réforme dans le prochain parlement.

M. SHERWOOD.—Nous voyons par le télégraphe de Prescott que le bruit court que M. George Sherwood va être nommé régulateur pour le comté de Leeds, et qu'après M. Ogle Gowan tenterait de se faire élire à Brockville. Le ministère ne voudrait sans doute pas faire pareille chose dans la position où il se trouve.

THE CROSS.—Nous accusons réception du No. 1 du quatrième volume du Journal d'Halifax intitulé "The Cross." C'est un journal religieux qui renferme d'excellents articles de controverse et auquel les catholiques de langue anglaise, qui désirent connaître l'état du catholicisme, etc. dans la province d'En bas et dans les États-Unis, ne devraient pas manquer de souscrire.—Nous envoyons notre feuille de ce jour en échange, et espérons que notre confrère du Cross nous enverra régulièrement ce journal en échange.

NOUVEAU JOURNAL.—Les journaux du H. C. nous apprennent qu'il vient de paraître à Brandon (H. C.) un nouveau journal réformiste "The Dispatch." Nos compatriotes H. C. montrent ainsi qu'ils y vont tout de bon; succès à eux!

RÉVOLUTION DANS LA BOLIVIE.—Une lettre de Valparaiso, datée du 30 novembre, annonce qu'une révolution a éclaté dans la république de Bolivie: on croyait à son succès et au renversement du gouvernement actuel.

MORT DU JUGE CANONGE.—Le juge Jean-François Canonge, qui a si longtemps présidé la cour criminelle du premier district de la Louisiane, vient de mourir à la Nouvelle-Orléans. Il était âgé de 64 ans et natif de St. Domingue.

NOUVELLE ECOSSE.—A la Nouvelle-Ecosse, M. Howe, chef du parti libéral, a fait être orateur M. Young, libéral prononcé et membre de l'opposition. A la réponse du discours du trône les libéraux ont fait un amendement qui a été emporté par la division de 28 contre 21. Le ministère a résigné le 28 janvier et la chambre s'est ajournée pour quelques jours. Telles sont les nouvelles que nous donnons les journaux d'en bas.

CONSTANTIN.—Le Grand-Duc Constantin, fils de l'Empereur de Russie, vient d'entrer dans sa majorité. Le roi a fait connaître cette circonstance, par un ukase dans lequel il parle de la coopération de son fils au gouvernement, mais nullement d'abdication. Le Grand-Duc a, à cette occasion, donné 1700 roubles pour les pauvres.

M. VATTÉMARE A WASHINGTON.—Après avoir fait entre divers États du Nord la distribution des ouvrages de la France leur a offerts, l'infortunable M. Vattémare est parti pour Washington où il va offrir au gouvernement général le grand ouvrage sur l'Égypte et une série de médailles, envoyés par le Roi; au congrès et aux divers départements exécutifs, des ouvrages non moins précieuses offerts par la cham

bre des députés et les divers ministères. Nous espérons, dit le Courrier and Enquirer, que M. Vattémare recevra à Washington l'accueil cordial qu'il mérite. Il ne perçoit et ne veut percevoir aucun salaire pour son dévouement, mais on doit lui épargner tous frais de voyage, de transport et d'emballage de ses échanges. Le Maine, le Massachusetts et New-York ont voté une allocation de fonds pour indemniser M. Vattémare de toutes ses dépenses, et le congrès devrait en faire autant." Courrier des E. U.

L'ÉPÉE DE LA FRANCE SUR LE SOL AMÉRICAIN!—Tel est le titre de quelques réflexions moqueuses qu'a inspirées au Journal de commerce la vue d'un matelot français qui montait la garde sur le pont du steamer Missouri, avec un sabre au côté. Notre confrère trouve cette exhibition absurde et inutile. Il peut avoir raison, mais l'attention qu'il a consacrée à ce fait futile est bien plus absurde et bien plus inutile encore. Il fallait vraiment que ce journal eût bien peu d'occupations sérieuses pour que des hauteurs de la politique son imagination descendit à une pareille vètille. Les Français ne sont pas plus exempts de ridicules que beaucoup d'autres peuples, mais la manie qu'on leur prête de vouloir jouer au soldat est plus grande à coup sûr aux États-Unis qu'en France. Avec une armée permanente de 500,000 hommes, nous avons moins de colonels et de majors et surtout moins de parades, moins de revues militaires que l'Union américaine n'en avait hier encore avec son armée de 6,000 hommes. Sachons donc nous pardonner mutuellement nos côtés faibles, et ne signalons pas une paille dans l'œil de notre voisin quand nous avons peut-être une épée dans le nôtre.

LES OURS DANS LE MICHIGAN.—La chasse aux ours est, cette année, très productive. Les malheureux quadrupèdes tombent par centaines, et depuis longtemps on n'avait pas vu un tel massacre. Dans le seul comté d'Iona on en a tué plus de deux cents. Un Indien, pour sa part, en a abattu douze en un seul jour.

PRÉPARATIONS.—On vient de découvrir à la monnaie de Philadelphie un déficit de \$29,000. On parle en même temps d'un déficit de \$25,000 dans le trésor, et d'un autre de 50,000 dans des bureaux de postes du Nord. La vertu républicaine a aussi ses faiblesses.

Les observations météorologiques pour le mois de janvier dernier, destinées à la livraison de mars du Journal d'Agriculture, ont été reçues samedi le 5 courant.

NAISSANCE.

En cette ville, le 5, la dame de P. L. Morin, écrivain, arpentier, au département des Turres de la Couronne, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 6 du courant, la dame de Charles C. Spénard, écrivain, N. P., a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A Kingston, le 3 février, par Mgr. Phelan, Walter McConiffe, écrivain, maître du haras, à demoiseille Vallier, tous deux de Kingston.

DÉCÈS.

A Nicolet, le 28 janvier, dame veuve Marie E. Landry, à l'âge de 82 ans. Au presbytère de la Rivière-Quelle, le 20 janvier, Dlle. M. Adélaïde Bégin, âgée de 42 ans.

JOURNAL.

Le Journal d'Agriculture (Français) paraît une fois au commencement de chaque mois; le prix de souscription n'est que de cinq chellins par année, les frais de poste à part. Ce journal a une grande circulation; il reçoit des annonces. C'est un journal où les marchands, les agriculteurs, les hommes de profession, etc. doivent avoir leurs noms et leurs adresses, etc. Les communications, lettres, etc. doivent être adressées, franchises de part, à M. l'Éditeur, Montréal, 8 février, 1848.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1° UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens, laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2° UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les sœurs d'Écoles construites, consistant en Mai ou, Écurie et autres Bâtimens.

CLOCHES D'ÉGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'ils pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.

Montréal, 21 janvier 1848.—3m.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grands messieurs l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—AUSSI—

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. et J. SADIÉ, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

PHARMACIE CANADIENNE.

Rue St. Jean, No. vingt-quatre.

QUEBEC.

Le Public rencontrera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa **QUALITE DE MEDECIN**, qui est une garantie de l'apport des remèdes et des directions qu'il donnera à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; avantage que n'offre NUL AUTRE ETABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

Il a maintenu en son Etablissement un GRAND ASSORTIMENT

DE MEDICINES, DE REMEDES A PATENTES,
DE DROGUES A TEINTURES,
DE PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES
ET DE SA PROPRE FABRIQUE.

Et aussi—

DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES,
ET DES BOITES DE REMEDES
HOMEOPATHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits; et à cinq par cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant.

19 Octobre 1847.

O. GIROUX, M. D. PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC.

LE REPERTOIRE NATIONAL,

ou
RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître."
(Le Canadien de 1807.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparpillées dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'un homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des hautes mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent enfouis dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un gouffre, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour les faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à élever leurs dévanciers. Car nous le tenons pour certain, que qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il aura l'espoir d'être tiré un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire NATIONAL, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire NATIONAL formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 324 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restreint. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres, au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent-cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les listes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

Librairie ECCLESIASTIQUE.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de **LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.** Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. **CHAPELEAU & LAMOTHE.**

Montréal, 14 sept. 1847.

MANUEL

DE TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.

" " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.
" " A L'ÉVÊCHE.

THEO. HAMEL

LIENTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

A L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOULANGET, Rue Notre-Dame.

Ses ETUDES de PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

AVIS.

ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTRICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse de SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Recollet, 16 décembre 1847.

PORTRAIT DE FEU

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRÈS NATURE.

LES soussignés viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vous devez perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Vis-à-vis le Séminaire.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

UN VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 25 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'École Italienne, sera BIENTÔT mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE.

Montréal, 19 novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE **J. B. ROLLAND,**
24, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

N 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que: LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

6 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs.

W. Workman, Président,
A. Larocque, V. Président,
John E. Mills,
Jacob DeWitt,
Joseph Bourret,
P. Beaubien,
L. T. Drummond,
H. Judah,

Francis Hincks,
H. Mulholland,
L. H. Holton,
John Tully,
Damase Masson,
Joseph Grenier,
Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

BANQUE D'ÉPARGNES

EXTRAIT.
Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. £49417 8 9
30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. £47800 7 1
Do. retiré do. 34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 0
Balance due ce jour aux déposants £63053 12 2
Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,

Bureau de la Banque d'Épargnes, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans le dîcée, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Parait tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ET DE CALCUL INTÉGRAL

Les amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'adonner de plus en plus à l'étude des sciences et y faire du progrès, sont invités à souscrire à cette ouvrage, qui contiendra environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait suffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 à 4 chelins.

Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Augustin Côté et Cie. près de l'Archevêché, chez MM. Crémpeux, Libraires, et la Fabrique, et Montréal aux bureaux des *Mélanges*.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SÉMINAIRE DE MONTREAL.
CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE
AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fond d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'Encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout les Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de

CHASUBLES TOUT FAITES.

AUSI: CROIX DE CHASUBLES.

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.

" Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or.

" " (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.

" Damas brochés en or et couleurs.

" " (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ETOFFES AORNEMENTS.

Draps d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (désormais nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.

Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Cibicoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.

MM. les Curés qui désirent faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter le moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Seurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre année accordée aux élèves, qu'à la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

LES MÉLANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4
Chaque insertion subséquente, 0 0 10

Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraires!
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic.
St. Anne, M. P. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU,

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS